# Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac

# **Conseil Communautaire** du 7 avril 2022

#### Délibération N°2022-021

Conseillers en exercice : 40 L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures Présents : 27 trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Absents excusés : ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège Pouvoirs: 8 de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur 35

Votants: Christophe GACHE.

## Etaient présents :

Commune d'Albaret Ste Marie : BOUCHARD André

Commune de Blavignac : CHADELAT Yves Commune de Chaulhac: ROUSSET Gérard Commune de Fontans : VANEL Jean-Paul

Commune de La Fage St Julien : DAUNIS Josette

Commune de Lajo: VALY Christian

Commune du Malzieu-Forain : ROUQUET Colette Commune du Malzieu-Ville : BRUGERON Jean-Noël

Commune de Prunières : ODOUL Roland Commune de Rimeize : BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Alban sur Limagnole: SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine,

BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine

Commune de Saint Chély d'Apcher: HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile,

BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian Commune de St Pierre le Vieux : FOSSE Emmanuel Commune de St Privat du Fau : LAURENT Jean-Claude

Commune de Serverette : CORNUT Séverine

#### Absents avec procuration:

## Commune d'Albaret Sainte Marie :

THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André

# Commune du Malzieu-Ville :

MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

#### Commune de Paulhac en Margeride :

GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

## Commune de Rimeize :

PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène

#### Commune de Saint Chély d'Apcher :

HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure

# Commune de Sainte-Eulalie :

MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

#### Absents excusés

Commune de Julianges : ARCHER Thierry Commune des Bessons : TARDIEU René

Commune de Saint-Chély-d'Apcher: ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie

Commune de Saint-Léger du Malzieu : JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1er avril 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère, Ir

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2022 Application agréée E legalité com Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

# Objet: Vote du budget primitif 2022 - SPANC

Rapporteur: Monsieur Christophe GACHE

Le budget primitif 2022 du SPANC est équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 27 930,23 € (48 587,59 € en 2021)
Section d'investissement : 5 734,11 € (9 579,11 € en 2021)

Les documents annexés sont les suivants :

- Grandes masses budgétaires,
- présentation générale du budget et vue d'ensemble puis par chapitre.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- adopte le Budget Primitif 2022 du SPANC, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

POUR: 35 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE